



## Responsabilité d'un garage en cas de panne occasionnée par son intervention

Par **Hondo**, le **06/09/2020** à **03:28**

Bonjour,

En voulant brancher le faisceau électrique d'un attelage remorque qu'il venait de poser, mon garagiste a mis en panne tout le circuit électrique de mon véhicule. Seule une intervention auprès de la concession de la marque à permis de résoudre le problème avec le remplacement d'un module d'alimentation que j'ai pris en charge pour récupérer mon véhicule.

Mon garagiste prétend qu'il n'est pas responsable, que cette panne aurait pu arriver n'importe quand et refuse tout remboursement.

Je ne suis naturellement pas d'accord avec lui d'autant que la panne est directement liée à son intervention sur le circuit électrique du véhicule.

Merci de vos conseils

Par **Visiteur**, le **06/09/2020** à **08:38**

😊 Bonjour 😊

Nous avons plusieurs fois déjà eu ce genre de question et la réponse est claire.

OUI, car il y a une responsabilité vis à vis de la "chose confiée" et obligation de résultat.

De plus, on peut penser que toutes les précautions n'ont pas été prises lors de l'intervention pour éviter ces dommages. Sa responsabilité civile professionnelle est donc en jeu.

Le problème, c'est que le véhicule a été réparé et qu'un expert ne pourra plus rien constater.

Dans un premier temps, si vous disposez vous d'une protection juridique, appelez la plateforme d'assistance pour qu'ils interviennent et si ensuite le professionnel reste sur sa position, les frais d'une action en justice seront pris en charge pour tout ou partie.

**IMPORTANT...** Un devis avait-il été établi ?